

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

INCa
Institut national du cancer

Décision du 10 juin 2011 de l'Institut national du cancer portant labellisation d'un canceropôle

NOR : ETSX1130537S

La présidente de l'Institut national du cancer,
Vu les articles L. 1415-2 (5°) et D. 1415-1-8 du code de la santé publique ;
Vu la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer (INCa) d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009 ;
Vu l'appel à candidatures intitulé « Labellisation des canceropôles », publié sur le site internet de l'INCa en juillet 2010 ;
Vu le dossier de candidature transmis à l'INCa par l'université de la Méditerranée en qualité d'organisme gestionnaire du canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
Vu le rapport de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) qui constitue l'avis motivé prévu dans la procédure générique susvisée ;
Vu la création du groupement d'intérêt public (GIP) Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), dont le siège est situé à l'université d'Aix-Marseille-II, faculté de médecine La Timone, 27, boulevard Jean-Moulin, 13385 Marseille Cedex 05, ci-après dénommé « le canceropôle » ;
Vu les décisions votées lors de l'assemblée générale du canceropôle en date du 30 mai 2011 et l'engagement signé de son représentant légal en date du 30 mai 2011,

Décide :

Article 1^{er}

Compte tenu de sa capacité jugée suffisante à accomplir les objectifs généraux et les actions prévus par l'appel à candidatures intitulé « Labellisation des canceropôles », le canceropôle est labellisé par l'INCa.

Article 2

La labellisation est accordée pour une durée de quatre ans courant à compter de la notification de la présente décision.

Article 3

La décision de labellisation sera publiée sur le *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité* et diffusée sur le site internet de l'INCa.

Fait le 10 juin 2011, en deux exemplaires.

La présidente,
A. BUZYN